

DEC 09/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 juin 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits N° DEC 09/2013 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2013



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 juin 2013
(OR. en)**

10998/13

FIN 343

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 13 juin 2013
Destinataire: M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits N° DEC 09/2013 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 09/2013.

p.j. : DEC 09/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/06/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 02

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 09/2013

EUR

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0202 Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise

ARTICLE - 02 02 01 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise

CE - 19 600 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 01 04 Opérations et instruments financiers

ARTICLE - 01 04 04 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

CE 19 600 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

b) Données chiffrées à la date du 15/05/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	208 950 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	5 850 600
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	214 800 600
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	208 950 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	5 850 600
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	25 450 600
7. Renforcement proposé	19 600 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,38%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 15/05/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

En vue de faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME), le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) met en œuvre deux instruments financiers destinés aux PME qui relèvent de l'article 01 04 04 du budget, à savoir le MIC (Mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance, capital-risque) et le GPME (Mécanisme de garanties pour les PME), tous deux gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI) pour le compte de la Commission.

Ces deux instruments, qui se révèlent extrêmement utiles dans le contexte économique actuel en encourageant les investissements productifs à la base d'une amorce de relance, suscitent aujourd'hui une très forte demande.

À la fin de mars 2013, selon les estimations du FEI, les opérations potentielles en préparation pour l'année 2013 étaient de l'ordre de 65 à 102 millions d'EUR pour le mécanisme de garanties GPME et de quelque 240 millions d'EUR pour le MIC. Toutes les opérations potentielles ne seront pas finalisées en 2013. Néanmoins, il est manifeste que la demande réelle du marché concernant ces deux instruments dépasse largement les ressources disponibles dans le budget 2013 de l'UE, qui s'élèvent à 208,95 millions d'EUR seulement.

MIC – Capital-risque

En ce qui concerne les investissements en capital-risque, on dénombre 7 opérations potentielles en préparation, pour un montant de quelque 240 millions d'EUR. Sur ce total, 130 millions d'EUR sont destinés à l'éco-innovation, qui constitue un objectif politique important du programme. Si la majeure partie des investissements en préparation devrait être consacrée à des fonds de capital-risque investissant sur une base multinationale (transfrontalière), des opérations dans un seul pays (Norvège, Pologne, Italie et Royaume-Uni) pourraient également bénéficier d'un soutien.

GPME – Garanties de prêts

S'agissant du mécanisme de garanties pour les PME, les opérations potentielles en préparation concernent des pays tels que l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque et la Turquie, pour un montant de l'ordre de 65 à 102 millions d'EUR. Pour la première fois, des opérations de garanties éventuelles sont également envisagées en Grèce, au Royaume-Uni, à Malte et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, dans la perspective d'une couverture géographique équilibrée de l'instrument.

Pour ce qui est du MIC, l'absence de soutien additionnel du FEI pourrait signifier que les fonds de capital-risque pourraient être dans l'impossibilité de mobiliser des ressources suffisantes pour atteindre une taille viable, tandis que, dans le cadre du GPME, cette absence limiterait l'accès de milliers de PME aux prêts dont elles ont besoin.

Des discussions régulières ont lieu entre la Commission et le FEI pour veiller à l'utilisation la plus efficace possible des ressources budgétaires disponibles, et les crédits prévus sont engagés conformément au calendrier fixé.

Compte tenu du climat économique actuel et futur pour 2013, il est essentiel d'utiliser au mieux les moyens publics disponibles pour soutenir la croissance grâce aux investissements dans les nouvelles entreprises et le développement technologique. Il existe clairement un besoin d'accès au financement comme moyen de soutenir la croissance des PME.

En outre, l'affectation des ressources supplémentaires aux instruments financiers garantit leur utilisation efficace grâce au puissant effet multiplicateur sur les fonds privés et à la convergence des intérêts entre les professionnels privés de la finance et les objectifs politiques de l'Union. L'effet multiplicateur est d'environ 1:30 pour les instruments de garanties (cela signifie que chaque euro du budget de l'UE dépensé au titre du mécanisme GPME jusqu'à présent peut permettre de mobiliser 30 EUR sur les marchés financiers afin d'assurer un meilleur financement des PME) et d'environ 1:6 pour les investissements en fonds propres.

Enfin, les ressources supplémentaires au titre du GPME et du MIC aideront l'UE et le FEI à préserver leur participation active sur les marchés concernés, et auront aussi un impact positif sur les possibilités d'étendre la couverture géographique.

Afin de répondre, au moins en partie, à la très forte demande en faveur des instruments financiers, un renforcement des crédits d'engagement à hauteur de 19 600 000 EUR est demandé.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

02 02 01 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise

b) Données chiffrées à la date du 15/05/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	161 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	4 522 000
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	166 022 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	50 263 059
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	115 758 941
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	96 158 941
7. Prélèvement proposé	19 600 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,14%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	238 116
2. Crédits disponibles à la date du 15/05/2013	238 116
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les difficultés d'accès au financement étant signalées comme l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontées les PME européennes dans le contexte actuel de crise économique et budgétaire, le renforcement des instruments financiers devrait être prioritaire.

Actuellement, un montant de 19 600 000 EUR est encore disponible sur la ligne budgétaire du PIC consacrée aux actions en faveur des entreprises dans le domaine de l'innovation et de l'esprit d'entreprise.

Les crédits d'engagement globaux ont été relevés de 5 millions d'EUR par l'autorité budgétaire dans le budget voté pour 2013, et un montant supplémentaire de 14,8 millions d'EUR provenait des crédits AELE et des contributions de pays tiers.

Étant donné que l'amélioration de l'accès au financement pour les PME est une priorité politique reconnue et que les instruments financiers suscitent une très forte demande dans le cadre du programme PIC, il est proposé de virer 19 600 000 EUR pour couvrir l'augmentation des besoins pour ces instruments.

Cette opération ne remettrait pas en cause les mesures prévues pour stimuler la compétitivité et l'innovation.